



Pour relancer la Métropole : des solutions nouvelles et durables

Le 31 janvier 2007
(rév. février 2007)

Montréal 

Introduction

Depuis plusieurs années, les relations entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec ont été marquées par les problèmes financiers récurrents auxquels l'Administration municipale devait faire face. D'un côté, la Ville devait se livrer à des pèlerinages réguliers à Québec, au cours desquels elle faisait part de listes plus ou moins longues de doléances financières ou fiscales. De temps à autre, l'impasse atteignait une ampleur telle qu'on se résignait à conclure une entente bilatérale ponctuelle pour gérer la crise au plus pressé. De l'autre côté, le gouvernement du Québec cherchait à préserver un cadre financier et fiscal qui s'applique à l'ensemble du monde municipal, à quelques exceptions près, voulant notamment éviter que le traitement accordé à Montréal alimente une quelconque frustration chez les autres municipalités et dans les régions.

L'administration montréalaise et le gouvernement du Québec ont hérité de cette dynamique, qui découle en bonne partie de décisions qui ont été prises tout au long du dernier quart de siècle. Ces cycles récurrents de discussions, de revendications et d'ententes à la pièce ont fini par dominer les relations entre la Ville et le gouvernement, rejetant à l'arrière-plan les enjeux souvent plus critiques liés au développement du Québec et du rôle que sa Métropole doit y jouer.

Il est temps de passer à une autre étape dans les relations entre le Québec et sa Métropole, entre le gouvernement et la Ville, afin de mobiliser les ressources et les énergies des deux institutions sur des objectifs et des projets de développement plutôt que sur le traitement de listes d'épicerie. Pour ce faire, toutefois, il faut d'entrée de jeu définir et mettre sur pied un cadre institutionnel, financier et fiscal qui assure une stabilité et une marge de manœuvres minimales à la Ville.

Un préalable : le redressement des finances de la Ville

L'exercice financier 2007 de la Ville de Montréal marque un tournant pour la Métropole. Comme la loi l'y oblige, l'Administration a réussi à adopter un budget équilibré, avec une hausse de dépenses inférieure à l'inflation. Et comme elle s'y était engagée, elle a réussi, pour la seconde année de suite, à geler le fardeau fiscal général des contribuables montréalais.

Avec un déficit anticipé de près de 400 M\$ au début de 2006, l'atteinte de ces objectifs a toutefois exigé de déployer des moyens sans précédent : gel de l'embauche, gel des dépenses, gel du budget des arrondissements et de celui des services corporatifs, gel de la rémunération des élus. La Ville a aussi décidé de procéder à une *Revue des activités, des services, des opérations et des programmes (RASOP)*, d'abord pour s'assurer que ce qu'elle fait répond à sa

mission essentielle comme ville et, ensuite, pour resserrer au maximum ses dépenses.

Au total, cet exercice génèrera des économies de l'ordre de 300 millions \$ au bout de 3 ans, des gains annuels récurrents qui se répèteront pour toutes les années subséquentes. Dans l'ordre des moyens pour atteindre ces économies, nous comptons l'abolition de 1 000 postes, dont 250 postes de cadres au cours de la même période. Ces montants demeurent cependant modestes si nous les comparons avec les dépenses annuelles de près de 4 milliards \$ de la Ville de Montréal. Il faut donc convenir que, contrairement à la croyance populaire, Montréal n'avait pas tant de marge de manoeuvre que ce que laissent croire ses détracteurs. Bien sûr, c'est une machine imposante, mais elle offre des services directs à une population de 1 800 000 personnes, consacrant environ la moitié de son budget à la masse salariale et plus du cinquième au service de la dette. Ce qui avait à être fait en ce qui concerne sa propre gouvernance et ses dépenses a donc été fait.

Des perspectives troublantes

En marge de la préparation du budget de 2007, la Ville a procédé à des projections de façon à prévoir l'évolution de ses finances au cours des sept prochaines années, durée de l'entente sur le partenariat fiscal et financier conclue entre le gouvernement du Québec et les municipalités pour les années 2007 à 2013.

La conclusion qui s'impose c'est que, même en tenant compte des revenus générés par cette entente avec Québec, même en intégrant les économies résultant de la revue des activités, services, opérations et programmes (RASOP), même en tenant compte du cadre financier des négociations qui propose un gel salarial pour 2007 et des augmentations de 2 % par la suite, un écart important entre les revenus et les dépenses subsiste pour toute la période étudiée.

Par ailleurs, les projections démontrent aussi qu'en indexant la taxation foncière au niveau projeté de l'inflation (2 %) à partir de l'exercice 2008, la Ville peut réussir à atteindre l'équilibre comptable entre ses revenus et ses dépenses au cours de la même période.

À première vue, on pourrait croire que la Ville a réglé une bonne partie de ses problèmes financiers historiques et récurrents, grâce à ses efforts de saine gestion.

Toutefois, cet équilibre budgétaire ne tient pas compte des investissements qu'il faudrait consentir pour assurer la mise à niveau et la réhabilitation de toutes les infrastructures montréalaises, l'adaptation de certains services aux nouvelles

normes gouvernementales, et les investissements requis pour soutenir le développement économique et la relance de Montréal.

En tenant compte de tous ces enjeux, il reste un montant à financer qui passe de quelque 276 M\$ en 2008 à environ 600 M\$ en 2013. La majeure partie de cette somme est constituée d'investissements qu'il faudrait payer comptant pour éviter de générer une dette qui serait transmise aux générations futures. De plus, cette somme tient compte des revenus supplémentaires associés au plan *Imaginer, Réaliser Montréal 2025*, et qui sont à terme, de l'ordre de 80 M\$.

À moins de trouver les ressources nécessaires pour faire face à ces défis majeurs, les Montréalais seront confrontés à une détérioration accélérée des infrastructures publiques qui devront, un jour ou l'autre, être réparées ou remplacées en urgence, à des coûts beaucoup plus élevés et avec des inconvénients de plus en plus graves pour la population et pour les entreprises montréalaises.

Rappelons-nous que quand Montréal va bien, le Québec tout entier ne s'en porte que mieux.

Pour combler ces besoins à même les ressources auxquelles donne actuellement accès le régime fiscal de la Ville, cette dernière devrait imposer des hausses répétées de taxes foncières à des niveaux bien supérieurs à celui de l'inflation. De tels coups de massue sur les contribuables montréalais (individus et entreprises) en inciteraient plusieurs à quitter la Ville, en plus d'en dissuader d'autres de venir s'établir à Montréal. Bref, en voulant freiner la détérioration de notre patrimoine public et en voulant encourager le développement de Montréal, nous contribuerions plutôt à en accélérer le déclin et à reporter la charge des investissements, qu'il faudra bien faire un jour ou l'autre, sur un noyau toujours plus réduit de contribuables captifs et sur les générations futures.

Mais des atouts exceptionnels

Est-ce à dire que nous devons nous résigner à l'érosion du patrimoine collectif des Montréalais? Comment en sommes-nous rendus à une situation où l'atteinte de l'équilibre budgétaire de la municipalité compromet à la fois la protection des actifs et les perspectives de développement de la Métropole?

Car, enfin, Montréal n'est pas si mal en point. En fait, l'économie montréalaise a opéré un virage impressionnant à tous égards au cours des quinze dernières années. Plusieurs entreprises de nos « secteurs mous » d'autrefois se sont modernisées, alors que d'autres ont été remplacées par de nouvelles entreprises innovatrices dans des secteurs de pointe dynamiques. L'économie montréalaise poursuit un remarquable processus d'adaptation à la concurrence mondiale et peut aujourd'hui se targuer de compter sur une main-d'œuvre parmi les mieux

éduquées au monde. Nos établissements du savoir font l'envie de la plupart des villes comparables et font que Montréal figure au peloton de tête des villes de ce continent en matière de recherche et de développement. De plus, Montréal est reconnue comme l'une des meilleures villes au monde en matière de qualité de vie, d'effervescence culturelle, de sentiment de sécurité dans ses quartiers et notre secteur immobilier poursuit une croissance respectable.

Mais rien de tout cela ne correspond, même de loin, à la sombre image que nous renvoient les projections budgétaires de la Ville pour les prochaines années.

Un régime fiscal inadapté à Montréal

Pour apporter un éclairage approprié sur cet apparent dilemme, il faut remonter quelque temps en arrière, au moment où le gouvernement du Québec a mis en place le régime actuel de la fiscalité municipale.

C'est en 1980 que le gouvernement définit les fondements du régime fiscal qui prévaut depuis lors pour les municipalités et les commissions scolaires du Québec. Cette réforme repose sur un principe de base. Les municipalités doivent tirer l'essentiel de leurs revenus de l'impôt foncier et de taxes locatives qui y sont apparentées. Le gouvernement leur retire ou limite leur capacité de percevoir des taxes de vente, des taxes sur les repas et l'hôtellerie, des taxes d'amusement et des taxes sur les appareils de téléphone. De plus, il abolit les transferts par habitant qu'il versait jusque-là aux municipalités. En compensation, celles-ci doivent accroître les taux de leurs taxes foncières et locatives.

Pour la Ville de Montréal, l'impact de cette réforme est considérable. Elle se voit du jour au lendemain amputée de près du cinquième de ses revenus et doit transférer l'intégralité de ce montant vers la taxe foncière générale et les taxes locatives, qui deviennent dès lors dominantes dans ses revenus autonomes. Ce recours massif pouvait être approprié pour les petites municipalités du Québec et de la région métropolitaine. Il imposait toutefois à la Ville de Montréal un carcan fiscal tout à fait inadapté à la nature et à l'ampleur de ses responsabilités.

Le principal avantage de l'impôt foncier est de faciliter l'appariement des revenus fiscaux avec les dépenses et les investissements principalement orientés vers les services dits « à la propriété » – voirie locale, fourniture d'eau potable et récupération d'eaux usées, enlèvement des ordures, zonage et permis, etc. Dans la très grande majorité des municipalités du Québec, cette source de revenus est bien adaptée à la desserte d'une population relativement homogène et au soutien d'activités économiques axées sur des marchés de proximité ou sur un petit nombre de grandes entreprises exportatrices. Dans un tel milieu, il est reconnu que la richesse foncière est un bon indicateur de l'effort fiscal qu'il convient d'exiger d'un contribuable.

Tel n'est pas le cas à Montréal. La gamme des services que la Ville de Montréal offre comprend certes les services de base « à la propriété », à cela près qu'elle doit les planifier et les dispenser à une échelle qui ne se compare à aucune autre municipalité au Québec. En outre, elle doit tenir compte de ce que ses infrastructures, ses équipements publics et ses services municipaux sont utilisés non seulement par sa population et ses entreprises locales, mais aussi par des usagers en provenance de toute la région métropolitaine.

Ce n'est pas tout. La Ville doit également adapter ses activités et ses investissements à une réalité urbaine sans équivalent au Québec. Les services dits « à la personne » prennent par conséquent à Montréal une ampleur et une complexité inégalées au Québec. Montréal est au centre d'un intense brassage démographique, social et culturel qui a des répercussions dans tout le Québec.

Chaque année, des dizaines de milliers d'immigrants arrivent dans notre ville et entreprennent de s'intégrer à la société québécoise. S'y ajoute un contingent à peu près équivalent de jeunes en provenance des régions du Québec et de la région métropolitaine tantôt pour y poursuivre leurs études, tantôt pour tenter leur chance sur le marché du travail. Chaque année, en contrepartie, un nombre à peu près équivalent de personnes quittent Montréal, en très grande majorité à destination des banlieues dont elles alimentent ainsi la croissance et le dynamisme. En tout et partout, environ un Montréalais sur cinq aura quitté au bout d'une période de cinq ans, pour être remplacé par un nombre équivalent de nouveaux arrivants en provenance des régions, des autres provinces et de l'étranger.

Pendant cette même période, une part importante des entreprises présentes au départ aura été remplacée par une autre cohorte, qui fournira de nouveaux emplois et modifiera la nature et la composition des échanges économiques entre la Métropole et le monde. Montréal n'est pas une tour d'ivoire : elle est en étroite et continuelle symbiose avec sa région, le Québec et le monde.

Pour faire face à ce brassage intensif, la Ville doit constamment adapter ses priorités, ses services et ses équipements. Les services « à la personne » qu'elle dispense – mais qui sont en contexte urbain davantage des services « à la communauté » – jouent un rôle central dans le maintien de la cohésion sociale, de l'intégration socioculturelle, de l'insertion professionnelle et de la sécurité publique. À défaut d'y investir des ressources importantes en prévention et en développement, Montréal se retrouve rapidement face à des problèmes qui exigent des dépenses beaucoup plus lourdes en répression et en réparation.

Le même raisonnement prévaut avec les services « aux entreprises », qui deviennent souvent des services « à la communauté d'affaires ». Montréal doit, en effet, faire sa place dans un réseau de grandes villes à l'échelle du continent et du monde. La Ville doit donc poursuivre des efforts continus, avec plusieurs partenaires incluant le gouvernement du Québec, pour soutenir les efforts de

promotion et les stratégies de rayonnement de ses entreprises, de ses établissements du savoir et de ses espaces industriels. À défaut, elle devra faire face à la stagnation de ses échanges et des emplois qui en dépendent, ce qui pèsera encore une fois plus lourd sur les ressources publiques que si nous étions intervenus plus tôt et plus efficacement.

Aujourd'hui comme en 1980, il est clair que cette diversité de responsabilités s'accommode mal d'un régime fiscal monolithique qui renvoie vers le champ foncier l'essentiel de la charge fiscale municipale.

Refiler la facture aux municipalités

Depuis 1980, les aménagements apportés par les gouvernements précédents au régime de la fiscalité municipale auront plutôt eu en commun, non pas d'ajuster et d'améliorer le cadre financier des municipalités, mais bien de contribuer aux stratégies budgétaires et financières du gouvernement du Québec lui-même.

Des congés d'impôts fonciers pour le gouvernement

Tout d'abord, le gouvernement n'a jamais donné effet à son engagement de 1980 de rendre pleinement imposables les immeubles des réseaux de l'éducation et des services sociaux. Cette omission a privé les municipalités – et singulièrement la Ville de Montréal – de revenus de centaines de millions de dollars. Elle a par contre allégé d'autant les contributions du gouvernement à ces réseaux.

La rémunération des employés municipaux

On dit que les employés municipaux sont trop payés. C'est en 1982 que s'est creusé l'écart actuel de rémunération entre les employés municipaux et ceux du gouvernement du Québec. Le gouvernement avait alors imposé par voie législative un règlement salarial à ses employés, mais les municipalités n'ont pas eu accès à des outils leur permettant de faire de même. L'écart relatif qui est alors apparu est demeuré à peu de choses près constant depuis. Dans le cas de la Ville de Montréal, cet écart équivaut à un montant annuel récurrent de l'ordre de 150 à 200 millions \$.

L'occupation du champ foncier par les commissions scolaires

En 1980, afin de permettre aux municipalités d'accroître leur présence dans le champ foncier, le gouvernement avait plafonné à 25 cents par 100 \$ d'évaluation le taux de la taxe foncière scolaire. Par la suite, il a relevé ce plafond à 35 cents

par 100 \$ d'évaluation, empiétant ainsi sur l'espace fiscal qu'il avait pourtant dégagé au départ pour les municipalités. Cette mesure, d'abord présentée comme temporaire, n'a pas été levée à ce jour.

Si la Ville de Montréal occupait encore la part relative du champ foncier qui lui avait été en principe réservée au départ, elle aurait accès à des revenus supérieurs de 80 millions \$, et ce, sans accroissement de la charge fiscale globale des contribuables fonciers montréalais.

Des délestages successifs dans la cour des municipalités

La loi 145 de 1992 a donné lieu à un important délestage de responsabilités et de financement du gouvernement du Québec vers les municipalités. Estimant, sur la base d'études internes du ministère des Affaires municipales et des Régions, qu'il existait un « espace fiscal » non exploité dans le champ foncier, le gouvernement a alors décidé d'opérer un transfert net de l'ordre de 280 millions \$ aux municipalités. La principale composante financière de cette réforme a été un désengagement sans précédent au chapitre du financement du transport en commun, ce qui a frappé Montréal plus que toute autre municipalité québécoise. Selon les évaluations mêmes du ministère, les contribuables de la Ville de Montréal ont alors dû absorber une facture nette de 92 millions \$, soit un coût additionnel de 90 \$ par Montréalais, alors que cette facture s'élevait à 32 \$ par habitant dans le reste du Québec.

Par la suite, d'autres transferts sont venus s'ajouter dans les budgets municipaux, accentuant encore le poids des revenus fonciers dans les revenus municipaux. En 1997, le gouvernement a exigé des municipalités une contribution de 375 millions \$ supplémentaires à l'atteinte de son équilibre budgétaire. Pour la première fois cependant, le gouvernement reconnaissait la situation particulière des villes centres, incluant Montréal. Par conséquent, ces dernières ont été volontairement épargnées d'une partie de ces transferts. Il n'en reste pas moins que les contribuables montréalais ont dû absorber une facture annuelle supplémentaire d'environ 47 millions \$ à cette occasion.

Des contributions en double pour les Montréalais

Toutefois, l'effort demandé aux contribuables montréalais ne s'arrête pas là. Les Montréalais sont, en effet, appelés à financer en double un certain nombre de services publics dispensés sur leur territoire.

Le cas des services spécialisés de police sur l'île de Montréal est assez révélateur. Sur l'île de Montréal, ces services sont assurés par le Service de police de Montréal (SPVM) à un coût annuel d'environ 24 millions \$. Ailleurs au Québec, c'est à la Sûreté du Québec (SQ) que revient cette responsabilité. Pour

recevoir les mêmes services que les autres Québécois, les Montréalais doivent payer deux fois. Une fois par leurs impôts pour les services spécialisés que la SQ dispense à l'extérieur de Montréal et une deuxième fois à même les taxes municipales pour ceux que le SPVM assure sur l'île.

Une situation similaire prévaut au niveau du transport scolaire, où les Montréalais doivent assumer les coûts du transport des écoliers que fournit la Société de transport de Montréal (STM) sans que cette dernière ne reçoive de compensation du gouvernement du Québec, alors que ces services sont subventionnés par le gouvernement dans les autres régions du Québec.

Dans un autre ordre d'idée, le gouvernement du Québec verse aux autorités locales des montants annuels pour soutenir leur implication en matière d'accueil et d'intégration des immigrants. Or, alors que la Ville de Montréal accueille à elle seule 70 % des immigrants au Québec, elle reçoit beaucoup moins que sa part en transferts gouvernementaux. Une partie de cette situation vient de l'effort légitime du gouvernement du Québec pour encourager l'établissement d'immigrants dans les régions. Cependant, cette politique est très pénalisante pour Montréal. Concrètement, Montréal reçoit 20 \$ par immigrant projetant s'établir sur son territoire, alors que Laval reçoit 120 \$ et la Ville de Québec 150 \$. Pour la Ville de Montréal, ce manque à gagner annuel s'élève à environ 5 millions \$.

Ces problèmes illustrent les nombreuses sources de déséquilibre institutionnel et d'iniquité fiscale qui subsistent à Montréal par comparaison avec les autres citoyens du Québec et pèsent très lourd sur les finances publiques de la Ville et de l'agglomération de Montréal.

Il faut cependant reconnaître que le gouvernement apporte parfois une aide tangible à la Ville, comme cela a été le cas pour le refinancement du déficit actuariel des caisses de retraite gérées par la Ville. Cette opération financière génère des économies annuelles non négligeables pour les contribuables de l'ancienne Ville de Montréal, économies qui vont atteindre une cinquantaine de millions \$ par année entre 2015 et 2045.

Un partage régional encore très modeste

Un autre problème caractérise la fiscalité de Montréal. Les contribuables montréalais doivent, en effet, assumer seuls plusieurs activités et plusieurs équipements qui remplissent des fonctions d'envergure métropolitaine. Cette situation permet à plusieurs municipalités de la couronne de bénéficier de leur appartenance à la grande région urbaine sans avoir à en assumer pleinement les coûts. Elles peuvent ainsi avoir recours à des stratégies fiscales agressives pour attirer de nouveaux ménages et de nouvelles entreprises.

La création en 2001 de la *Communauté métropolitaine de Montréal* a suscité de grands espoirs. Pour la première fois, une structure politique supramunicipale couvrait un territoire qui englobait la région urbanisée véritable. Toutefois, avec un budget annuel de l'ordre de 100 millions \$, dont un peu plus de 60 % provient des municipalités, la contribution de la CMM à un partage équitable des responsabilités financières régionales demeure dans l'ensemble très modeste.

L'« autre » déséquilibre fiscal

Le dernier quart de siècle aura donc présidé à la mise en place et aux nombreux aménagements d'un régime fiscal qui n'a toujours pas résolu les deux principaux problèmes auxquels il doit faire face.

1. Les revenus de la Ville de Montréal sont trop dépendants du champ foncier et ne reflètent pas la réalité de ses responsabilités urbaines. En particulier, et par opposition à la très grande majorité des régions urbaines comparables, la Ville ne dispose que de mécanismes indirects et marginaux lui permettant de lier ses sources de revenus à l'activité économique et commerciale sur son territoire.
2. Les mécanismes de financement métropolitain demeurent tout à fait insuffisants pour mobiliser les ressources nécessaires à l'exercice des grandes fonctions régionales, incluant le transport public, et pour garantir une répartition équitable des charges entre contribuables et usagers de ces services.

Toutes les mesures mises en place au cours des vingt-cinq dernières années n'auront finalement réglé ni l'un ni l'autre de ces deux problèmes. Dans le contexte actuel, la Ville de Montréal ne dispose tout simplement pas des ressources nécessaires pour jouer son rôle dans l'espace urbain qui est le sien et pour s'acquitter des responsabilités que lui confèrent sa Charte et les lois municipales, adoptées par l'Assemblée nationale.

Prise dans cet étau fiscal et soumise aux aléas de revenus trop exclusivement dépendants du champ foncier, la Ville s'est vue et se voit toujours dans l'obligation, année après année, de reporter des investissements dans la restauration des équipements et des infrastructures dont elle a la charge. Pour les mêmes raisons, elle décide, faute de ressources, de ne pas intervenir en amont de problèmes urbains dont elle sait pourtant qu'ils vont dégénérer et forcer plus tard des interventions beaucoup plus coûteuses.

Le prix que le Québec devra ultimement payer pour maintenir un régime fiscal inadapté à une métropole sera, à n'en pas douter, beaucoup plus élevé que les ressources immédiates qu'il faudra libérer pour permettre à la Ville et à ses

partenaires régionaux de s'acquitter de leurs responsabilités. Car il y va du développement du principal ensemble métropolitain dont dispose le Québec.

Montréal et les régions

Plusieurs régions ressources du Québec traversent actuellement une difficile période de transition économique. Les Montréalais, dont plusieurs proviennent eux-mêmes des régions, y ont des parents et des amis, ou y poursuivent des affaires, comprennent leur situation et éprouvent à leur endroit un sens profond de solidarité. Ils le font avec d'autant plus de conviction que plusieurs se souviennent des difficultés que l'économie montréalaise a connues lors de la dure récession du début des années 1980, alors que des pans entiers des industries traditionnelles de Montréal s'écroulaient et que plusieurs activités du tertiaire moteur quittaient la région.

Si décourageantes ont-elles été, ces années de crise étaient en fait des années de transition. Aux entreprises de nos secteurs traditionnels qui se modernisaient s'ajoutait une nouvelle génération de nouvelles entreprises oeuvrant dans des secteurs de pointe, qui agissent aujourd'hui comme les locomotives d'une économie métropolitaine renouvelée.

Ce qui a été possible à Montréal au cours des vingt-cinq dernières années l'est aujourd'hui pour les régions, à leur manière et à leur rythme. Parce qu'ils se souviennent et parce qu'ils sont solidaires, les Montréalais peuvent et doivent contribuer à cet effort. Montréal ne se développera pas au centre d'un désert économique : elle doit donc contribuer au développement et à la relance des régions. Le marché montréalais constitue un débouché naturel pour plusieurs entreprises de tout le Québec. Les exportations montréalaises vers le reste du monde peuvent incorporer des produits conçus, fabriqués et assemblés dans les régions. Montréal fournit un ensemble de services aux entreprises qui appuient le développement de l'économie des régions.

Les ressources publiques et privées en provenance de Montréal ne pourront véritablement contribuer au renforcement des régions que si la Métropole est elle-même en mesure de poursuivre son développement et de faire face à la concurrence des autres grandes villes comparables sur ce continent et ailleurs dans le monde. Or, à l'heure actuelle, ne pouvant pas mobiliser les ressources minimales pour s'acquitter de ses responsabilités élémentaires, la Ville de Montréal est placée devant une triste alternative :

- Ou bien elle « pompe » des ressources de l'État au cas par cas, s'installant ainsi dans une concurrence aussi absurde qu'inutile avec des régions qui ont des besoins tout aussi criants.

- Ou bien elle se résigne à un déclin que rien ne justifie par ailleurs au plan économique et qui aura des retombées négatives majeures sur son développement comme sur celui de toutes les régions.

Le prix à payer pour le maintien d'un régime fiscal mal adapté à la réalité d'une métropole dépasse donc de beaucoup les impacts immédiats pourtant déjà considérables ressentis sur le budget de la Ville de Montréal elle-même.

Des pistes de solution

Devant ce constat, Il convient d'examiner soigneusement l'ensemble des solutions possibles.

En premier, lieu, la Ville peut choisir de prendre la voie des compressions budgétaires additionnelles pour équilibrer son budget sans indexer les taxes. Cependant, ces compressions toucheraient de plein fouet les services directs à la population. De plus, la Ville devrait retarder des investissements essentiels dans ses infrastructures et léguer un passif aux générations futures. De temps à autre la Ville, dépourvue de marge de manœuvre, devra solliciter l'aide de Québec pour boucler son budget en cas de difficulté imprévue.

Une autre solution serait d'indexer les taxes foncières au niveau de l'inflation. Ce faisant, nous évitons de sabrer trop vigoureusement dans les services à la population, mais cela ne règle en rien le déficit d'investissement dans les infrastructures.

Nous pouvons encore songer à augmenter les taxes au-delà de l'inflation. Ici se pose avec acuité la question de la compétitivité de la fiscalité de Montréal par rapport à celle des villes voisines. Montréal a fait des efforts importants pour réduire cet écart au cours des dernières années. Il ne faudrait pas qu'un fardeau fiscal élevé ne devienne un incitatif à la délocalisation accélérée des résidents et entreprises qui se verraient offrir des taux de taxation plus bas en périphérie de Montréal.

Une quatrième avenue serait de demander plus d'argent à Québec, pour compenser la Ville pour les effets de métropole. Nous n'avons qu'à penser à l'usure prématurée des infrastructures, aux services spécialisés de police pour lutter efficacement contre le crime organisé ou contrer les menaces terroristes, Cependant, cela placerait la Ville en situation de concurrence avec les régions ainsi qu'avec les autres domaines de compétence provinciale comme la santé, pour obtenir des ressources dont le gouvernement ne dispose pas par ailleurs.

Cependant, il y a également d'autres moyens plus imaginatifs et qui améliorent le lien entre le bénéfice reçu d'un service et de son financement, tout en ne grevant pas le budget du gouvernement.

En premier lieu, nous pourrions imaginer une formule par laquelle le gouvernement reconnaîtrait les efforts faits par la Ville de Montréal pour générer de la richesse et en partagerait les retombées. Il s'agirait d'une formule gagnant-gagnant qui ne pénalise pas le cadre financier du gouvernement et constitue un incitatif majeur pour encourager la Ville à déployer tous les efforts, sur une base d'affaires, pour accroître la richesse collective, et ce, au bénéfice de toutes les régions du Québec. L'opposé est également vrai. Dans le régime fiscal actuel, plusieurs projets rentables pour le Québec risquent de ne pas voir le jour car la Ville ne pourra les supporter financièrement et les revenus qui auraient pu être générés n'y seront pour personne.

En second lieu, le gouvernement pourrait accorder à la Ville un pouvoir général « habilitant » permettant d'accorder plus de latitude à la Métropole tant sur le plan administratif que financier. Il s'agirait en fait d'accroître l'autonomie de la Ville à l'instar de la Ville de Toronto qui vient d'obtenir une telle reconnaissance de la part du gouvernement de l'Ontario. En accordant cette autonomie accrue, le gouvernement peut exclure explicitement les champs de fiscalité qu'il souhaite se réserver à titre exclusif.

En se voyant attribuer de tels pouvoirs, la Ville pourrait, par exemple, décider de faire porter sur les usagers de services ou d'équipements spécifiques une partie de la charge de leur financement. Plusieurs possibilités pourraient être explorées à l'intérieur de ce cadre. Il va sans dire que, dans un tel régime, l'Administration municipale demeure imputable de ses décisions face aux électeurs et aux contribuables et doit en assumer les conséquences politiques.

Par ailleurs, la Ville demeure ouverte à toute autre piste de solution qui émanerait du gouvernement ou de la communauté. Cependant, l'heure n'est plus à la réflexion, mais à l'action, car le temps presse.

En souscrivant à cette nouvelle vision pour sa Métropole, le gouvernement du Québec apporterait une solution durable aux problèmes financiers de la Métropole. Il pourrait mettre un terme aux pèlerinages annuels auxquels devait s'astreindre la Ville de Montréal pour équilibrer son budget à la petite semaine. Il en irait de même pour les abondantes « listes d'épicerie » qui ont trop longtemps caractérisé ses relations avec la Ville. En effet ces dossiers, grands consommateurs d'énergie, étaient trop souvent rendus dans des impasses qui s'expliquent ultimement par les problèmes financiers récurrents de la Ville.

Le gouvernement du Québec a une occasion historique de contribuer à la relance de sa Métropole. En agissant ainsi, le gouvernement fera bien davantage que de régler des problèmes à court terme. Il permettra à Montréal de s'assurer de léguer aux jeunes générations et à celles qui suivront, un patrimoine de qualité et des perspectives de développement dignes d'une ville qui est encore et qui doit demeurer, l'une des plus intéressantes et l'une des plus stimulantes au monde.

